



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 novembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laelitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Anne-Cécile MERCIER

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h19

Secrétaire : Maël DIONG

FINANCES

DL.20.090 – Subvention 2020 – La prévention routière

Laurent JOLLY expose :

Dans le cadre de ses actions de lutte contre l'insécurité routière, l'association la prévention routière va proposer aux usagers de la route une campagne de contrôle des éclairages des véhicules le 2 décembre 2020 sur le parking de Carrefour Market.

Il est proposé de verser une subvention de fonctionnement pour 2020 de 326 € à l'association la prévention routière.

Après présentation en commission « Finances - Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 3 novembre 2020 il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'allouer une subvention de fonctionnement pour 2020 de 326 € pour l'association la prévention routière.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **18 NOV. 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

24 NOV. 2020

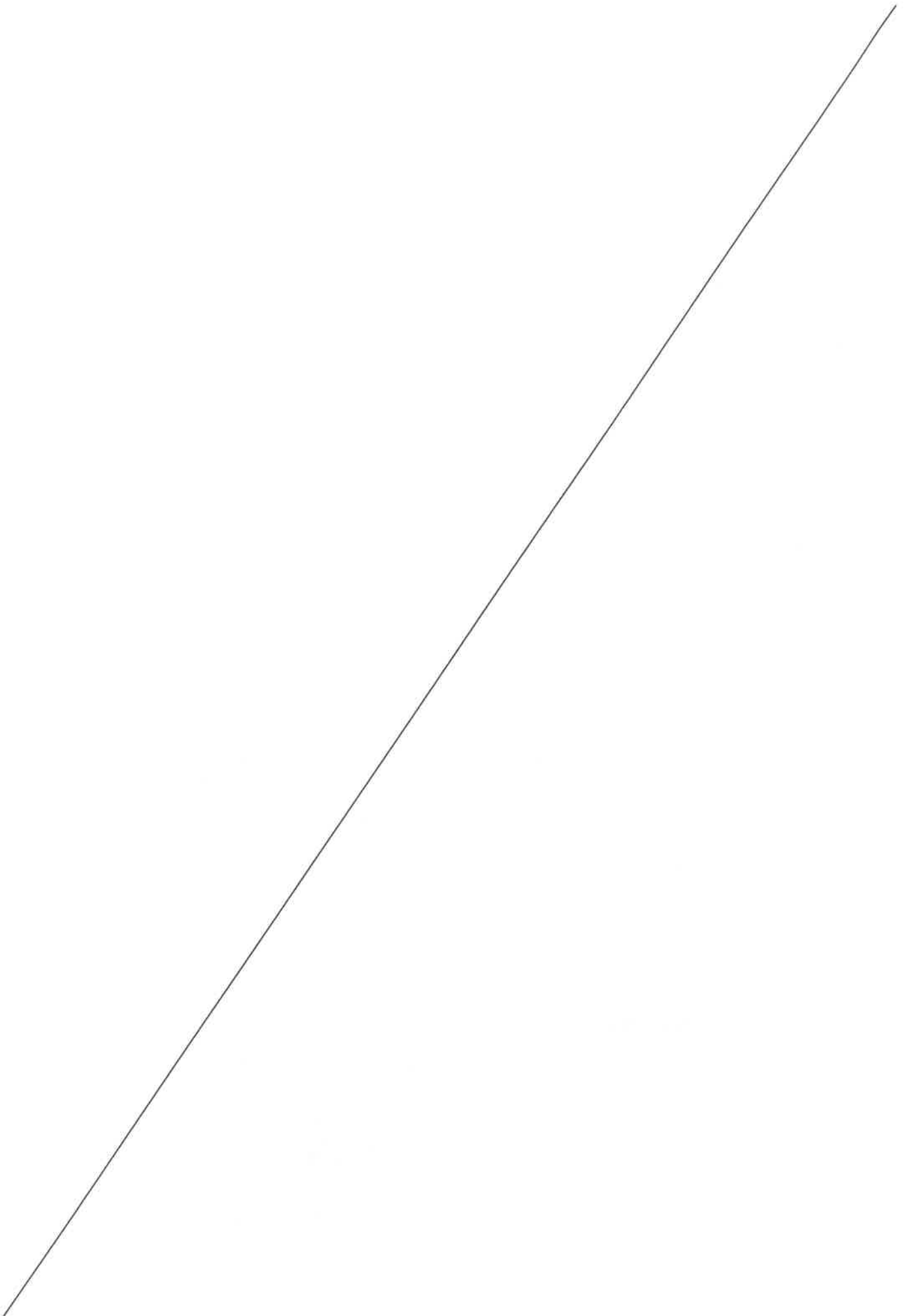
24 NOV. 2020

24 NOV. 2020



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer**DL-20-090**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-11-24T09-59-00.00 (MI226653419)**Identifiant unique de l'acte :** 045-214501694-20201117-DL-20-090-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Subvention 2020 - la prévention routière**Date de décision :** 17/11/2020**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Subventions aux associations.**Acte :** [DL.20.090-FIN-subvention 2020 - la prévention routière.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé**Transmis****Accusé de réception**

Date 24/11/20 à 09:58

Date 24/11/20 à 09:59

Date 24/11/20 à 10:04

Par **LE TUMELIN Sylvie**Par **LE TUMELIN Sylvie**